

Celui-ci fut introduit à Luxembourg par un Arrêté du Commissaire du Gouvernement Bouteville, du 7 nivose An IV, et l'installation solennelle de la première administration municipale du Nouveau Régime eut lieu le 17 Nivose An IV, dans l'ancien Hôtel du Magistrat (Palais Grand-Ducal actuel, côté ouest).

Ci-après les termes du procès-verbal d'installation :

« L'an 4^e de la République Française, une et indivisible, Le 17^e Nivose 11 heures du Matin Le Citoyen Legier Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du Département Central des forêts a fait convoquer dans la Salle des Séances de l'Administration municipale les citoyens Abinet, Couturier, Hencke, Lemoine, Baclesse, Scheffer et Mullendorf désignés administrateurs municipaux par Arrêté du Commissaire du Gouvernement Bouteville, En date du 7 Nivose avec le Citoyen Buiron désigné Commissaire du Pouvoir exécutif de la dite administration municipale.

Là il a donné lecture de L'Arrêté du dit Commissaire du Gouvernement Bouteville pour l'organisation des Autorités Constitutionnelles dans les neuf nouveaux Départements réunis (!) à la République par la Loi du 9 Vendémiaire dernier.

Après cette Lecture il a adressé un discours aux officiers municipaux Sur leur devoirs qu'ils auront à remplir dans leur poste, pour l'utilité de la chose publique.

Ensuite les officiers municipaux ont conformément à la Loi nommés (!) parmi eux au Scrutin pour Président le Citoyen Abinet membre de la dite administration municipale, et le citoyen Keyser, pour continuer ses fonctions de Secrétaire Greffier. Eu égard que le Citoyen Buiron, Chef de bureau à Rheims nommé Commissaire du Directoire exécutif ne s'étoit pas encore rendu à son poste l'Administration municipale a nommé Egalement au Scrutin L'Officier municipal François Scheffer, pour en faire les fonctions par intérim.

Le présent procès-verbal D'installation a été Ensuite rédigé à la Demande du Commissaire du Pouvoir exécutif par intérim de cette Commune pour être inséré dans les Régistres de la Souvent dite administration communale.

Fait en la salle des Séances de la maison Commune de Luxembourg le 17 Nivose 4^e Année de la république, Et avons signé (!) :

Abinet, président, Couturier, Lemoine

Baclesse, — J. P. Müllendorf,

Fr. Scheffer, commissaire

par intérim du pouvoir exécutif,

Keyser, secrétaire-greffier.

Comme corollaire à cette pièce, M. ZETTINGER veut bien ajouter :

« Voilà François Scheffer, à peine âgé de 29 ans, jugé digne non seulement d'assumer les fonctions importantes d'administrateur municipal de Luxembourg, mais en plus investi de la charge de remplir par intérim les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif. Il devint de cette façon représentant du pouvoir central, auquel il était seul responsable de la bonne marche des affaires municipales, et pour ainsi dire l'agent de liaison entre l'administration centrale et l'administration locale. Pour comprendre ce que ces fonctions exigeaient de souplesse à la fois et de fermeté, de doigté et d'intransigeance, de fermeté morale et de travail illassable, il faut se mettre dans l'esprit de l'époque. Tout y était fait pour blesser les sentiments droits mais conservateurs de nos ancêtres ; tout, dans la réticence des Luxembourgeois d'autre part, devait choquer l'esprit vif et l'enthousiasme révolutionnaire des Français. »